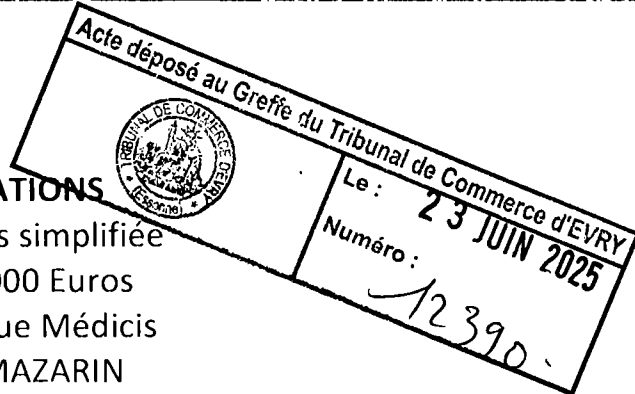


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 23/06/2025 - 12390 - 2008 B 00469 - 502 210 180 - A.M. RENOVATIONS

A. M. RENOVATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180



RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Conformément à la loi et aux statuts, le Représentant Légal de SAS A.M. RENOVATIONS a établi le présent rapport préalablement au procès-verbal, afin de rendre compte de la situation et de l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024 et de déposer les comptes annuels dudit exercice au RCS.

Toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et mis à disposition au siège social de la société seront donnés.

1°) MODE DE PRESENTATION ET METHODES D'EVALUATION

Je précise tout d'abord que les états financiers présentés, sont conformes aux règles comptables régies par le CNC, tant sur la méthode de présentation des comptes annuels que sur les méthodes d'évaluation des actifs et passifs. Les comptes ont été établis conformément aux dispositions comptables en vigueur.

2°) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les produits d'exploitation hors taxes se sont élevés à 259 544 Euros durant l'exercice 2024 et s'analysent comme suit :

- Chiffres d'affaires	259 544 Euros
-----------------------	---------------

Les frais d'exploitation, dont le détail est donné ci-après ont évolué comme suit :

- Achats de matières premières	117 767 Euros
- Variation de stock	329 Euros

– Autres achats et charges externes	36 815 Euros
– Impôts et taxes	2 050 Euros
– Rémunérations du personnel	51 859 Euros
– Charges sociales	23 709 Euros
– Dotations aux amortissements	7 122 Euros

Total des charges 239 652 Euros

3°) EVOLUTION PREVISIBLE

Je suis confiant quant aux perspectives d'avenir et met tout en œuvre pour dégager un résultat au 31 décembre 2025 supérieur à celui dégagé au terme de l'exercice 2024.

4°) FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune participation soumise aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce – Ordonnance n° 2000-912 du 18 septembre 2000.

5°) REMUNERATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La rémunération brute allouée au titre de mon mandat de Président pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 a été de 36 200 Euros.

6°) RESULTAT – AFFECTATION

L'exercice se traduit par un bénéfice net après impôts de 8 234,04 Euros que je décide d'affecter comme suit :

- En Distribution	8 200,00 Euros
- En report à nouveau	34,04 Euros

Il est rappelé ci-dessous les dividendes distribués au titre du dernier exercice :

Exercice	Dividende global	Dividende par part	Dividendes éligibles à l'abattement de 40% (art. 158-3 du CGI)
Au titre de 2023	15 000 €	150 €	15 000 €
Au titre de 2022	20 000 €	200 €	20 000 €
Au titre de 2021	15 000 €	150 €	15 000 €

7°) PRELEVEMENT SUR RESERVES

Il est proposé un prélèvement au bénéfice du Président, actionnaire unique, sur les Autres réserves à hauteur de 6 800 euros.

Chilly Mazarin, Le 4 juin 2025
Le Président Actionnaire Unique,
Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Massas', with a horizontal line underneath the name.

A. M. RENOVATIONS
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 Euros
Siège Social : 65 rue Médicis
91380 CHILLY MAZARIN
RCS EVRY 502 210 180

TEXTE DES DECISIONS PRISES PAR L'ACTIONNAIRE PRESIDENT UNIQUE

EN DATE DU 19 JUIN 2025

Le 19 juin 2025,
A 10 heures,

Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS, agissant en qualité de Président et actionnaire unique de la SAS A.M. RENOVATIONS au Capital de 2000 Euros,

Déclare être appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, les documents suivants ont été rédigés :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêté au 31 décembre 2024,
- le rapport de gestion du Président,

Le Président et actionnaire unique entérine les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Le Président Actionnaire Unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le **31 décembre 2024**, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Il est informé que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comportent 65 euros de charges non déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

En conséquence, rien ne s'oppose au quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

DEUXIEME RESOLUTION

Le président rappelle que sa rémunération a été fixée à la somme de 36 200 Euros brut pour l'exercice écoulé et que ses appointements entrent dans la catégorie des salaires.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

TROISIEME RESOLUTION

Le Président Actionnaire Unique après avoir pris connaissance du résultat net, lequel s'élève à la somme de 8 234,04 Euros, décide de l'affecter comme suit :

- | | |
|-----------------------|----------------|
| - En Distribution | 8 200,00 Euros |
| - En report à nouveau | 34,04 Euros |

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

Il est rappelé ci-dessous les dividendes distribués au titre du dernier exercice :

Exercice	Dividende global	Dividende par part	Dividendes éligibles à l'abattement de 40% (art. 158-3 du CGI)
Au titre de 2023	15 000 €	150 €	15 000 €
Au titre de 2022	20 000 €	200 €	20 000 €
Au titre de 2021	15 000 €	150 €	15 000 €

Il est indiqué à ce niveau de la séance que le solde Report A Nouveau passe de 141,01 Euros à 175,05 Euros créditeur.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président Actionnaire Unique décide un prélèvement sur le poste Autres réserves à hauteur de 6 800 euros.

Il est indiqué à ce niveau de la séance que le solde des Autres Réserves de 26 880 Euros à 20080 euros créditeur.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

CINQUIEME RESOLUTION

Le Président Actionnaire Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est entérinée par Le Président Actionnaire Unique.

De tout ce que dessus, Le Président Actionnaire Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Président Actionnaire Unique,
Monsieur Antonio TENRREIRO MASSAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Massas', with a horizontal line underneath it.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M. RENOVATIONS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 65 rue Médicis		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 5 0 2 2 1 0 1 8 0 0 0 0 2 7		Néant ☐ *					
		Exercice N, clos le, 31/12/2024					
		N-1 31/12/2023					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC			
		Fonds commercial (1)	AI	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	675	675	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17 942	10 324	
		Immobilisations en cours	AV	AW		17 446	
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	28 941	18 617	10 324	17 446
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	2 319	2 319	2 648
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BO			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CREANCES *	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY			7 246
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 642	4 642	3 343
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE			
		Disponibilités	CF	CG	37 465	37 465	85 335
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	614	614	573
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	CK	45 041	45 041	99 144
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	CA	73 982	18 617	55 364
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS A.M. RENOVATIONS		Néant ☐ *	
		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 2 000)	DA	2 000	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	200	200	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	26 880	14 300	
	Report à nouveau	DH	141	133	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	8 234	27 588	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	37 455	44 221
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	6 782	11 793	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	32	514	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 798	17 203	
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 097	10 508	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA		32 351	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	4 200		
	TOTAL (IV)	EC	17 909	72 369	
	Écarts de conversion passif *	(V)	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	55 364	116 590	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	16 203	65 587	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.M. RENOVATIONS						Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	249 544	FH		FI	249 544	
		Chiffres d'affaires nets*	FJ	249 544	FK		FL	249 544
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	249 544	270 151
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	117 767	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	329	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	36 815	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 050	
	Salaires et traitements *					FY	51 859	
	Charges sociales (10)					FZ	23 709	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	7 122	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	239 652	237 261
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	9 892	32 890	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)		GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)		GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	124	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	124	188	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(124)	(188)	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1 - II + III - IV + V - VI)					GW	9 768	32 701	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2025

Désignation de l'entreprise SAS A.M. RENOVATIONS		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6	8
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	6	8
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	76	217
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	76	217
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(69)	(209)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 465	4 905
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	249 550	270 159
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	241 316	242 572
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	8 234	27 588
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY		
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IX		
	(9) Dont transferts de charges	RC		
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2		
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, I-2°, al.3)	A4			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	HS			
		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
DIFFERENCES		11	6	
AMENDES		65		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2024
Total des Charges à payer		405
Dettes fournisseurs et comptes rattachés FOURN FACT NON PARVENUES	360	360
Dettes fiscales et sociales CHARGES A PAYER	45	45

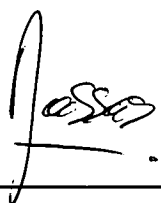


Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			614	614
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL			614	

--

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			4 200	4 200
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL			4 200	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **55 364** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **249 550** euros et un total **charges** de **241 316** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **8 234** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :



Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.